

APPEL À PROPOSITIONS 2027

Professionnalisation des acteurs de la formation sur le sujet du handicap Ressource Handicap Formation (RHF) Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nature de la consultation	Consultation volontaire simplifiée – appel à projet public de services inférieur à 60 000 € HT
Montant maximal estimé	44 000€ HT pour l'ensemble du besoin 2027
Période d'exécution	Année 2027
Date limite de réception	LUNDI 23 NOVEMBRE 2026-18H

Le présent document constitue le dossier de consultation simplifié.

1.1 Objet et cadre de la consultation

Le CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite sélectionner un ou plusieurs organismes de formation pour assurer en 2027 des actions de professionnalisation à destination des acteurs de la formation professionnelle, dans le cadre de la Ressource Handicap Formation (RHF) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La proposition d'un organisme peut porter sur un ou plusieurs lots. Les prestations sont réalisées à distance et portent sur les modules décrits dans le présent appel à propositions.

1.1.1.1 Cadre juridique

La valeur estimée de l'ensemble du besoin pour 2027 est plafonnée à 44 000 € HT. Elle est donc inférieure au seuil de 60 000 € HT prévu à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique pour les appels à projet de fournitures ou de services pouvant être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le CARIF-OREF choisit néanmoins, dans un objectif de bonne utilisation des deniers publics, de transparence et de diversification des prestataires, de recueillir plusieurs propositions au moyen de la présente consultation volontaire simplifiée.

Le CARIF-OREF se réserve la possibilité de demander des précisions, d'échanger avec les candidats et, le cas échéant, de négocier certains éléments de leur proposition, notamment financiers.

Le montant indiqué constitue un plafond estimatif pour l'ensemble du besoin. Le nombre de

sessions pourra évoluer selon les inscriptions, dans la limite du besoin et du montant maximal précités.

1.1.1.2 Contexte de la Ressource Handicap Formation

Pour agir en faveur de l'inclusion en formation des personnes en situation de handicap, l'Agefiph a développé des Ressources Handicap Formation, co-pilotées en région par les acteurs institutionnels de la formation.

La RHF Provence-Alpes-Côte d'Azur propose une offre de services visant notamment l'accessibilité des organismes de formation, la sécurisation des parcours individuels et la professionnalisation des acteurs de la formation et des référents handicap.

Le présent appel à propositions concerne le volet de professionnalisation des équipes et d'animation d'un réseau de référents handicap des CFA et organismes de formation.

1.2 Objectifs et publics concernés

L'objectif du dispositif est de rendre concrète l'inclusion des personnes en situation de handicap en formation et de renforcer les compétences des professionnels.

- Sensibilisation aux handicaps;
- Notions d'accessibilité et d'adaptation des parcours ;
- Pédagogie inclusive;
- Rôle et missions du référent handicap ;
- Réseaux, partenariats et communication;
- Accompagnement et suivi tout au long du parcours.

Publics concernés :

- Dirigeants, personnels administratifs et formateurs d'organismes et instituts publics ou privés de formation d'adultes ;
- Dirigeants, enseignants, personnels administratifs et d'accueil des CFA ;
- Professionnels exerçant la fonction de référent handicap.

1.3 Modalités générales d'exécution

- La totalité des sessions se déroule à distance.
- Le calendrier est défini en concertation avec les organismes retenus.
- Les organismes doivent disposer de disponibilités compatibles avec le volume prévisionnel de sessions.
- Le nombre de participants est, sauf indication contraire dans le lot, compris entre 7 et 15 personnes par session.

- L'Agefiph dispose d'un LMS/Appuipro. Les prestataires retenus sont accompagnés afin d'être autonomes dans son utilisation lorsque le module le nécessite.

1.3.1.1 Engagements du prestataire retenu

- Réaliser les prestations correspondant au(x) lot(s) pour lequel/lesquels il a été retenu ;
- Fournir le support de formation et le déroulé pédagogique détaillé ;
- Mettre en œuvre le recueil des attentes et son exploitation en amont ;
- Fournir ou renseigner les éléments nécessaires au suivi des présences/connexions ;
- Mettre en œuvre l'évaluation de la satisfaction et des acquis ;
- Réaliser un bilan après chaque formation et transmettre les éléments demandés par le CARIF-OREF ;
- Respecter les obligations de confidentialité et les exigences Qualiopi figurant en annexe.

1.3.1.2 Engagements du CARIF-OREF

- Mettre à disposition, si nécessaire, une solution de visioconférence ;
- Fournir les outils institutionnels de suivi, d'émargement et d'évaluation lorsqu'ils sont imposés ;
- Informer le prestataire dans les meilleurs délais en cas d'annulation ou d'évolution d'une session ;
- Accompagner, avec l'Agefiph, l'appropriation des outils nécessaires au dispositif.

1.4 Description des lots

La consultation comporte trois lots. Un même organisme peut répondre à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Lot 1 – Devenir Référent handicap en organisme de formation ou en CFA - H2

Objectifs de l'action

Ce module s'adressera à toute personne souhaitant exercer la fonction ou ayant été nommée « Référent.e handicap » au sein d'un OF/CFA.

Il vise à permettre à ces professionnels de découvrir le rôle et les missions d'un référent handicap. Ce module de professionnalisation s'intègre au parcours « DEVENIR RÉFÉRENT HANDICAP EN ORGANISME DE FORMATION » proposé par la RHF.

Ce module de formation comporte trois séquences pédagogiques.

La **séquence 1** sera suivie en **autoformation** par les stagiaires via la plateforme *Appuipro*.

Le **présent appel à projet** porte exclusivement sur l'**animation des séquences 2 et 3**, qui devront être assurées par un intervenant qualifié.

Les candidats sont invités à suivre la séquences 1 en s'y inscrivant directement. Pour cela, ils doivent créer un compte sur la plateforme Appuipro : <https://appuipro.agefiph.fr/learn/signin>. Cette étape est indispensable afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les contenus abordés dans ces deux premières séquences.

Séquence 1 : Parcours National Compensation et accessibilité en formation : Comprendre et donner sens à mes obligations légales en matière d'accessibilité en formation – 30 minutes

Objectifs

- Comprendre les obligations légales des organismes de formation
- Distinguer les notions d'accessibilité et de compensation, dans un contexte de formation
- Identifier les exigences du référentiel qualité Qualiopi sur l'accessibilité de la formation

Séquence 2 : Rôle, posture et missions du référent handicap – Maxi 4 heures

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la mission
- Clarifier la posture du référent handicap et clarifier les responsabilités de chacun
- Définir le cadre de la mission du référent handicap via une fiche de poste

- Piloter la politique accessibilité au sein de sa structure

Séquence 3 : Partage de pratiques, connaissance des acteurs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et bilan des trois séquences – Maxi 3 heures

Objectifs

- Connaître les acteurs de la région
- Partager des pratiques avec des pairs
- Organiser sa mission au regard de sa structure

Les répondants devront préciser les conditions de réussite des apprenants (exemple : Contexte favorable, Implication active, Répétition, Application dans d'autres situations, Feedback constructif, Réflexion sur l'expérience).

Et prendre en compte la posture de l'apprenant que nous entendons par :

Considérer chaque personne comme capable (potentiel à révéler).

Expérience comme levier (transformer ressources en actions).

Coopération comme amplificateur (co-construction collective).

Réflexivité comme outil d'ancrage (analyser et formaliser les apprentissages).

Conditions de l'expérience (sens, accessibilité, complexité adaptée, ressources).

Accompagnement et soutien (avant, pendant, après).

Prérequis

Avoir réalisé la séquence 1 en autoformation.

Public concerné

Les référents handicap en organismes de formation ou CFA nommés ou désignés.

Modalités pédagogiques

Les répondants à ce lot devront s'attacher à proposer des nouvelles modalités pédagogiques se différenciant des pratiques actuelles. Cela pourra se traduire notamment par l'utilisation ou le développement d'outils pédagogiques, de supports, de méthodes innovantes, voire l'utilisation guidée de l'Intelligence Artificielle.

Ces éléments devront permettre d'apporter un changement et une amélioration au regard des pratiques existantes notamment en matière de modalités d'exécution des sessions (temporalité, fréquence).

Nombre de participants :

Le nombre de participants sera compris entre 7 et 15 personnes par session.

Durée proposée :

Séquence 1 en asynchrone durée maxi 30 min
Séquence 2 et 3 en synchrone d'une durée maxi de 7h.

Nombre de sessions :

14 sessions du 01/02/2027 au 31/12/2027

Lot 2 – Troubles spécifiques du langage et des apprentissages : connaître, comprendre et aménager les parcours - H3

Objectifs de l'action

Ce module s'adressera à toute personne qui travaille au sein d'un OF/CFA et qui souhaite améliorer leur niveau de compétences concernant l'impact des troubles neurodéveloppement sur l'apprentissage.

Ce module de professionnalisation s'intègre au parcours « DEVENIR RÉFÉRENT HANDICAP EN ORGANISME DE FORMATION » proposé par la RHF.

Ce module comporte **deux séquences pédagogiques**.

Séquence 1 : Comprendre les troubles du Neurodéveloppement (TDAH, « Dys », TSA, Maladie mentale, Epilepsie...)

Durée : 3 heures (rythme aménageable par le candidat)

Modalité : synchrone

Cette séquence vise à comprendre les principaux troubles du neurodéveloppement afin d'identifier les caractéristiques essentielles et de mieux appréhender leurs manifestations possibles en situation d'apprentissage.

Le prestataire devra intégrer dans son contenu les préconisations du rapport : **Repères nationaux des attendus de la formation dans le champ des TND**. <https://www.rhf-paca.fr/storage/app/media/centre-ressources/pedagogie-et-types-handicap/Reperes-nationaux-formation-TND-2026.pdf>

Objectifs

- Identifier les principaux troubles relevant des TND
- Repérer les fonctions susceptibles d'être concernées dans les situations d'apprentissage
- Différencier les caractéristiques d'un trouble, ses manifestations et les besoins qui peuvent en découler dans le cadre d'une formation.

À l'issue de cette séquence, les participants doivent être capables d'identifier les principaux troubles du neurodéveloppement, d'en reconnaître les caractéristiques essentielles et de comprendre leurs incidences possibles sur les situations d'apprentissage.

Ce qui est attendu du prestataire pour la Séquence 1 :

Le candidat retenu devra :

- **Concevoir et structurer un programme pédagogique complet**
 - Sélectionner, organiser et articuler les ressources (supports en ligne, vidéos,

documents, outils, etc.) ;

- Définir le parcours d'apprentissage (ordre des contenus, consignes, durée, objectifs).
- **Mettre à disposition ce programme sur la plateforme Appuipro**
 - Intégrer les ressources pédagogiques ;
 - S'assurer de leur accessibilité et du bon fonctionnement technique.
- **Mettre en place des modalités d'évaluation des acquis**
 - Proposer des outils permettant de vérifier l'appropriation des contenus (quiz, tests de connaissances, exercices interactifs, etc.) ;
 - Fournir les résultats ou indicateurs permettant de suivre l'engagement et la compréhension des stagiaires.

Séquence 2 : Trouver et mettre en œuvre des solutions de compensation et d'adaptation

Durée : maximum 4 heures

Modalité : à distance, mode synchrone (classe virtuelle)

Cette séquence vise à permettre aux participants d'identifier les besoins spécifiques des apprenants présentant des troubles du neurodéveloppement et préparer les adaptations nécessaires à leur apprentissage (outils, aménagements et pratiques compensatoires).

Objectifs

- Repérer les besoins spécifiques de l'apprenant de l'identification au diagnostic
- Analyser l'impact des besoins sur le parcours de formation
- Déterminer les adaptations pédagogiques et les stratégies compensatoires
- Mettre en œuvre le plan d'action en mobilisant les acteurs concernés

Principes d'animation concernant la séquence 2 :

Les sessions devront être collectives en s'appuyant sur des situations concrètes proposées par les participants.

Dans le cas où les apprenants n'auraient pas de situations concrètes, le prestataire devra proposer 2 à 3 jeux de données permettant de simuler des situations.

Une attention particulière sera également portée à l'expérience du candidat en matière d'aménagements de situations de formations. Cette expérience portera sur les outils pratiques et leviers proposés qu'il sera en mesure de transmettre aux participants.

Ce qui est attendu du prestataire pour la Séquence 2 :

Le candidat devra :

- **Concevoir et animer une classe virtuelle d'une durée maximale de 4 heures**
 - Préparer un déroulé pédagogique clair (progression, activités, supports) ;
 - Proposer des modalités interactives favorisant la participation (exemples, études de cas, échanges, travaux en sous-groupes, quiz en direct...)
- **Fournir les supports pédagogiques nécessaires**
 - Supports de présentation ;
 - Fiches-outils, ressources téléchargeables, exemples d'aménagements ; documentation permettant la mise en pratique après la formation.
- **Favoriser l'appropriation des solutions de compensation**
 - Proposer des situations concrètes adaptées aux publics accueillis ;
 - Accompagner les stagiaires dans l'élaboration de pistes d'actions personnalisées.
- **Assurer un suivi pédagogique minimal**
 - Vérifier la participation et l'intégration des notions clés ;
 - Recueillir les questions, difficultés et besoins complémentaires

Méthodologie ou approche pédagogique attendue :

Les modalités pédagogiques doivent permettre aux apprenants/professionnels d'interroger leurs pratiques.

Elles reposeront sur des retours d'expériences et des études de cas.

Il s'agira de manière pratique de leur permettre de repérer des situations-problèmes et de mettre en face des recommandations de bonnes pratiques et outils / leviers mobilisables.

Modalités pédagogiques

Les répondants à ce lot devront s'attacher à proposer des nouvelles modalités pédagogiques se différenciant des pratiques actuelles. Cela pourra se traduire notamment par l'utilisation ou le développement d'outils pédagogiques, de supports, de méthodes innovantes, voire dans une utilisation guidée de l'Intelligence Artificielle.

Ces éléments devront permettre d'apporter un changement et une amélioration au regard des pratiques existantes notamment en matière de modalités d'exécution des sessions (temporalité, fréquence...).

Public concerné :

Les référents handicap, les formateurs, les responsables d'établissements ou toute personne en exercice au sein d'organisme de formation.

Nombre de participants :

Le nombre de participants sera compris entre 7 et 15 personnes par session.

Durée proposée :

Séquence 1 et 2 en synchrone d'une durée maxi de 7h.

Nombre de sessions

11 sessions du 01/02/2027 au 31/12/2027

Lot 3 – Rendre vos formations plus inclusives en adaptant votre pédagogie H4

Objectifs de l'action

Ce module s'adressera à toute personne qui travail au sein d'un OF/CFA et qui souhaite augmenter son niveau de compétence sur la pédagogie inclusive.

Ce module de professionnalisation s'intègre au parcours « L'accessibilité : de la stratégie à la pratique » proposé par la RHF.

Ce parcours est constitué de :

- 1 module en autoformation en préambule de la formation
- 1 module de professionnalisation comprenant 2 séquences

Ce parcours comporte donc **trois séquences pédagogiques**.

La **séquence 1** sera suivie en **autoformation** par les stagiaires via la plateforme *Appuipro*.

Le **présent appel à projet** porte exclusivement sur **l'animation des séquences 2 et 3**, qui devront être assurées par un intervenant qualifié.

Les candidats sont invités à suivre la séquence 1 en s'y inscrivant directement. Pour cela, ils doivent créer un compte sur la plateforme Appuipro : <https://appuipro.agefiph.fr/learn/signin>. Cette étape est indispensable afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les contenus abordés dans ces deux premières séquences.

Séquence 1 – Module en autoformation : La conception universelle

Durée : 20 min (rythme aménageable par le candidat)

Modalité : autoformation via Appuipro

Objectifs :

- Transmettre les bons réflexes pour tenir compte des spécificités de différents publics lors de la conception d'un produit ou d'un service, afin de contribuer à la performance de l'entreprise.
- Proposer des pistes concrètes pour favoriser la création d'environnements inclusifs pour tous

Séquence 2 – Accessibilité pédagogique : « Concevoir une stratégie d'adaptation pédagogique pour sécuriser le parcours des apprenants »

Durée maximale : 4 heures

Modalité : à distance, en mode synchrone (classe virtuelle)

Introduction : rappel de la distinction entre compensation et accessibilité.

Objectifs :

- Identifier les différents profils d'apprenants
- Repérer les freins à l'apprentissage des apprenants
- Proposer des dispositifs pédagogiques inclusifs et diversifiés adaptés aux freins identifiés.
- Mettre en œuvre les mesures, les pratiques et les aménagements nécessaires.
- Évaluer et capitaliser les adaptations mises en place.

Séquence 3 – Cas pratiques : « Déployer une stratégie d'adaptation pédagogique »

Durée maximale : 3 heures

Modalité : à distance, en mode synchrone (classe virtuelle)

Objectifs :

- Mettre en application les connaissances acquises lors de la séquence 3 à partir d'un cas concret.
- Échanger et partager son expérience à l'issue du cas pratique.
- Réaliser un bilan global et favoriser l'appropriation des apports des trois séquences.

Les répondants devront préciser les conditions de réussite des apprenants (exemple : Contexte favorable, Implication active, Répétition, Application dans d'autres situations, Feedback constructif, Réflexion sur l'expérience).

Et prendre en compte la posture de l'apprenant que nous entendons par :

Considérer chaque personne comme capable (potentiel à révéler).

Expérience comme levier (transformer ressources en actions).

Coopération comme amplificateur (co-construction collective).

Réflexivité comme outil d'ancrage (analyser et formaliser les apprentissages).

Conditions de l'expérience (sens, accessibilité, complexité adaptée, ressources).

Accompagnement et soutien (avant, pendant, après).

Prérequis

Avoir réalisé la séquence 1 en autoformation.

Modalités pédagogiques

Les répondants à ce lot devront s'attacher à proposer des nouvelles modalités pédagogiques se différenciant des pratiques actuelles. Cela pourra se traduire notamment par l'utilisation ou le développement d'outils pédagogiques, de supports, de méthodes innovantes, voire dans une utilisation guidée de l'Intelligence Artificielle.

Ces éléments devront permettre d'apporter un changement et une amélioration au regard des pratiques existantes notamment en matière de modalités d'exécution des sessions (temporalité,

fréquence...).

Public concerné :

Les référents handicap, les formateurs, les responsables d'établissements ou toute personne en exercice au sein d'organisme de formation.

Nombre de participants :

Le nombre de participants sera compris entre 7 et 15 personnes par session.

Durée proposée :

Séquence 1 en asynchrone durée 20 min.

Séquence 2 et 3 en synchrone d'une durée maxi de 7h.

Nombre de sessions

11 sessions du 01/02/2027 au 31/12/2027

Des ressources complémentaires en annexe 1.

1.5 Contenu de la proposition

Pour chaque candidature, l'organisme transmet :

- l'annexe 2 – Situation du candidat, complétée et signée ;
- l'annexe 3 – Dossier administratif de l'organisme de formation ;
- une annexe 4 – Dossier pédagogique pour chaque lot proposé ;
- le ou les CV des intervenants pressentis ;
- un avis de situation SIRENE/SIREN ;
- un RIB ;
- les éléments utiles permettant d'apprécier l'expérience de l'organisme et des intervenants ;
- tout document pédagogique complémentaire jugé utile.

Le CARIF-OREF pourra demander au candidat pressenti les justificatifs nécessaires relatifs à sa situation fiscale et sociale avant contractualisation.

1.6 Modalités de sélection des propositions

Les propositions sont examinées par une commission technique interne au CARIF-OREF, qui peut associer toute personne disposant d'une expertise utile.

Les propositions seront appréciées selon les critères suivants :

Critère	Éléments appréciés	Pondération
Valeur technique	Compréhension du besoin, pertinence et clarté des objectifs/contenus/méthodes, qualité des modalités pédagogiques, expérience de l'organisme et des intervenants.	60 %
Prix	Prix proposé au regard de la prestation attendue et cohérence économique de l'offre.	40 %

Le CARIF-OREF peut demander des précisions ou compléments et échanger avec un ou plusieurs candidats avant son choix final. Il peut également décider de ne retenir aucune proposition si les réponses ne permettent pas de satisfaire le besoin ou si les conditions financières ne sont pas compatibles avec l'enveloppe disponible.

1.7 Conditions financières, facturation et paiement

Le prix proposé doit comprendre l'ensemble des frais nécessaires à la préparation, à l'animation, au suivi et à la réalisation de la prestation. Les prix sont exprimés en euros HT et, le cas échéant, TTC.

Les prix retenus sont fermes pour la durée de la contractualisation 2027, sauf disposition expressément convenue dans le contrat.

La facturation intervient après réalisation de la prestation correspondante. Les factures sont déposées sur Chorus Pro et sont réglées selon les règles de la comptabilité publique, dans un délai global maximal de 30 jours à compter de leur réception, sous réserve de leur conformité.

SIRET du CARIF-OREF à utiliser pour la facturation : 130 004 831 00025.

1.8 Contractualisation et durée

Les organismes retenus feront l'objet d'une contractualisation précisant notamment le ou les lots concernés, les prix retenus, les modalités d'exécution, les obligations réciproques et les conditions de résiliation.

La contractualisation couvre les prestations réalisées au cours de l'année 2027. Elle ne comporte pas de reconduction tacite. Toute prestation supplémentaire ou évolution du volume demeure subordonnée au respect du plafond global du besoin et des règles applicables à la commande publique.

1.9 Transmission des propositions et calendrier

Les propositions sont transmises exclusivement par voie électronique.

Adresse de transmission : inscription@cariforef.fr

En copie à : Anaïs HERAUD, chargée d'études au CARIF-OREF PACA : aheraud@cariforef.fr et

Alain DERON, conseiller au CARIF-OREF PACA : aderon@cariforef.fr

Objet du message : Appel à propositions RHF 2027 – [Nom de l'organisme] – Lot(s) [n°]

Date et heure limites : lundi 23 novembre 2026 à 18 h

Toute proposition reçue après la date et l'heure limites pourra ne pas être examinée.

Le CARIF-OREF se réserve la possibilité d'apporter des précisions ou des modifications non substantielles au présent document avant la date limite, en informant les organismes destinataires.

Renseignements complémentaires :

Toute demande de renseignement complémentaire doit être adressée à Anaïs HERAUD, chargée d'études au CARIF-OREF PACA : aheraud@cariforef.fr, en copie à Alain DERON, conseiller CARIF-OREF PACA : aderon@cariforef.fr.

1.10 Confidentialité et propriété des propositions

Les informations communiquées dans le cadre des propositions sont traitées pour les besoins de la présente consultation. Les propositions non retenues demeurent la propriété intellectuelle de leurs auteurs et ne sont pas utilisées à d'autres fins sans leur accord, sous réserve des obligations légales de conservation, de contrôle et de communication applicables au CARIF-OREF.

.

ANNEXE 1 – Ressources complémentaires

Lien des parcours actuels : https://rhf-paca.fr/storage/app/media/la%20RHF/3%20-%20professionnalisation%20et%20animation/Parcours-ateliers/RHFPACA_PARCOURS_2026_vF.pdf

Lien du rapport TND : <https://www.rhf-paca.fr/storage/app/media/centre-ressources/pedagogie-et-types-handicap/Reperes-nationaux-formation-TND-2026.pdf>

Les ressources APRO

Les ressources ne relèvent pas, en tant que tels, de la consultation, objet du présent marché, mais c'est une étape indispensable afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les contenus abordés dans la formation (objet du présent marché).

[Catalogue de professionnalisation :](#)

Les fondamentaux du handicap : les différents types de handicap :

<https://appupro.agefiph.fr/learn/learning-plans/10/les-fondamentaux-du-handicap>

Parcours ARIA : sur l'autisme :

<https://appupro.agefiph.fr/learn/learning-plans/6/autisme-aria-1-parcours-initiation>

Parcours AFDAS : Accompagner un alternant porteur d'un handicap psychique :

Séquence d'un module en autoformation : <https://appupro.agefiph.fr/learn/learning-plans/23/tuteur-maitre-dapprentissage-accompagner-un-alternant-en-situation-de-handicap/courses/769/troubles-psychiques/lessons/1339:144/introduction>

Autres supports financés par l'Agefiph :

10 vidéos dys : youtube Agefiph : https://www.youtube.com/watch?v=Y_wtSdGldLs

3 vidéos Sciences Po : de ressources pédagogiques en ligne (dont des vidéos issues de la plateforme Sciences Po :

- **La dyslexie**

https://www.youtube.com/watch?v=MsL63P6_IDw&list=PL7zO8BcF69zkgnMKOI_XhiLf0orngWL5L&index=1

- **La double tâche**

https://www.youtube.com/watch?v=JDEiY2MpimI&list=PL7zO8BcF69zkgnMKOI_XhiLf0orngWL5L&index=2&t=17s

- **La dyspraxie**

https://www.youtube.com/watch?v=d7-qANd8iQI&list=PL7zO8BcF69zkgnMKOI_XhiLf0orngWL5L&index=3

ANNEXE 2 – Situation du candidat

À joindre au dossier de candidature.

Organisme :

Forme juridique :

SIRET :

N° de déclaration d'activité :

.....

Représentant habilité :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Le candidat certifie sur l'honneur :

- ne pas se trouver dans un cas d'exclusion de la commande publique ;
- être à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- employer régulièrement les personnes affectées à l'exécution des prestations ;
- respecter les obligations applicables en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à : Le :

Nom, qualité et signature du représentant habilité :

ANNEXE 3 – Dossier administratif de l'organisme de formation

Nom / raison sociale :

Sigle :

Forme juridique :

N° de déclaration d'activité OF :

.....

SIRET :

Adresse du siège :

Personne habilitée à engager l'organisme :

.....

Référent pédagogique du projet :

.....

Téléphone :

Courriel :

Principaux domaines d'intervention :

.....

Expérience en matière de formation de formateurs / handicap :

.....

ANNEXE 4 – Dossier pédagogique et financier

À établir pour chaque lot proposé.

Lot et intitulé	
Objectifs opérationnels	Préciser les résultats attendus et leur caractère évaluable.
Public concerné et prérequis	Préciser les éventuels prérequis et leur mode de vérification.
Contenus	Décrire de manière détaillée les thèmes et sujets abordés.
Méthode et organisation pédagogiques	Décrire le séquençement, les méthodes, outils, modalités d'interaction et mesures d'accessibilité.
Évaluation	Préciser les modalités d'évaluation des acquis et d'atteinte des objectifs.
Intervenants	Nom, qualification, statut, expérience ; joindre les CV.
Ressources / partenariats	Préciser les ressources humaines, techniques et partenariats mobilisés.
Durée et calendrier possible	Préciser les disponibilités 2027.
Prix HT par session / journée	Inclure tous les frais liés à la prestation.
Prix total estimatif HT	Sur la base du volume prévisionnel indiqué dans le lot.

ANNEXE 5 – Exigences Qualiopi applicables aux prestataires

Le CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur est organisme de formation certifié Qualiopi. Les organismes retenus interviennent en qualité de sous-traitants dans le cadre du programme et s'engagent à respecter les exigences applicables ci-dessous.

Thème	Exigence attendue
Information sur la prestation	Renseigner les prérequis, objectifs opérationnels, durée, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation ; fournir les fiches programme actualisées.
Analyse du besoin	Participer à l'analyse des besoins et exploiter le recueil des attentes transmis aux stagiaires avant la formation.
Objectifs opérationnels	Décliner les objectifs généraux en objectifs opérationnels et évaluables.
Contenus et modalités	Décrire et, si nécessaire, actualiser le déroulé pédagogique, les contenus, durées, méthodes, outils et moyens postérieurs à la formation.
Positionnement / prérequis	Préciser les prérequis applicables et contribuer aux modalités de positionnement lorsque nécessaire.
Adaptation et suivi	Analyser les retours des stagiaires et adapter la prestation aux profils, besoins et situations rencontrés.
Évaluation des acquis	Mettre en œuvre un processus formalisé d'évaluation et transmettre les résultats/bilans demandés.
Prévention des ruptures	Se conformer aux procédures de gestion des absences et abandons communiquées par le CARIF-OREF.
Moyens humains et techniques	Disposer de moyens adaptés aux formations à distance et informer le CARIF-OREF suffisamment tôt en cas de besoin d'une solution de visioconférence.
Ressources pédagogiques	Fournir un kit des supports et préciser les modalités d'accès et d'appropriation des ressources.

Compétences des intervenants	Mobiliser des intervenants qualifiés et expérimentés ; joindre les CV et ne pas changer d'intervenant sans accord préalable.
Veille pédagogique et technologique	Présenter les outils de veille mobilisés et des exemples de prise en compte dans les pratiques.
Handicap et accessibilité	Mobiliser les expertises, outils et adaptations nécessaires à l'accueil de personnes en situation de handicap.
Sous-traitance éventuelle	Informé le CARIF-OREF et s'assurer que tout sous-traitant de second rang respecte les exigences applicables.
Satisfaction et réclamations	Utiliser les outils de satisfaction du CARIF-OREF, faire remonter les difficultés/réclamations et contribuer à leur traitement.
Amélioration continue	Prendre en compte les retours, réclamations et propositions d'amélioration arrêtées avec le CARIF-OREF.